

Compte-rendu du conseil d'école de l'école maternelle du Blanchon

du lundi 8 novembre 2021

PERSONNES PRESENTES :

Les enseignants : Mme Sylvie DEVIMEUX, directrice ; Mme Aude GAZEL

Les élus municipaux : M. JEANDEMANGE, Maire, Mme GARNIER, adjointe aux affaires scolaires.

Les représentants de parents d'élèves : Mme ABBATE, Mme DUPRE

EXCUSEE : Mme VUILLAUME (Inspectrice de l'Education Nationale)

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan des élections

Le taux de participation a été de 17,72 %. Deux parents d'élèves ont été élus (une seule liste) : Mme ABBATE et Mme DUPRE.

2. Règlement intérieur:

Réalisé à partir du règlement départemental.

Pas de modifications. Le texte est adopté à l'unanimité.

3. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS de l'école définit le protocole des actions mises en place en cas de risque majeur ou d'alerte attentat. Les parents ont été informés en début d'année lors des réunions de classe et le seront via le cahier de liaison de la conduite à tenir. Des exercices seront mis en place (un en cas de risque majeur et un en cas d'alerte attentat qui a déjà eu lieu), en plus des exercices d'évacuation en cas d'incendie habituellement effectués. Le 2ème exercice risque majeur est à faire avant décembre . Pour un confinement lié à des risques chimiques, Monsieur le Maire suggère que ce confinement ait lieu dans le préfabriqué qui lui semble plus étanche.

Monsieur le Maire propose de faire installer un portillon derrière le bâtiment pour l'évacuation en cas d'alerte attentat à l'occasion du changement de grillage.

Le 1^{er} exercice d'évacuation incendie a eu lieu dans le mois qui a suivi la rentrée scolaire. Mme Devimeux a constaté que l'absence de poignée extérieure empêche de fermer la porte de sa classe pour limiter la propagation du feu en cas d'incendie.

Le 2ème exercice incendie aura lieu au 2ème trimestre.

4. Le fonctionnement de l'école

✓ Effectifs : 11+10 PS, 11+11 MS soit 43 élèves. 2 classes de PS-MS. Mme Devimeux devra transmettre la prévision d'effectifs à l'inspection académique le 12 novembre. Les données chiffrées ont été transmises par les mairies de Pont D'Ain et Varambon. Mme DEVIMEUX a également transmis les données chiffrées à l'école du centre (effectifs des GS) et à l'école de Varambon (GS).

Les prévisions sont les suivantes : arrivée de 20 PS. 22 futurs GS qui partiront : 18 à l'école du Centre et 4 à Varambon.

✓ Personnels : L'équipe enseignante s'est vue modifiée avec la présence d'Aude GAZEL, la remplaçante de Mme DENEUVE.

Au niveau du RASED le poste de psychologue scolaire est pourvu : Mme DABEK a rejoint l'équipe.

L'équipe des personnels municipaux a été modifiée avec le départ de Mme Martine RUIZ à cause de la fermeture de classe. Anaïs DARNAND-KUENTZ et Aurélie VIDARD-ROUSSEAU restent en poste sur l'école. Mme DEVIMEUX salue l'investissement et le dynamisme de cette équipe. Mme DARNAND-KUENTZ est remplacée pendant son arrêt maladie par Mme Sylvie SATIN.

Une AESH Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, Anaïs GAFFIOT a été nommée pour un élève de l'école, 3 matins + 1h par semaine.

- ✓ La mairie et les parents d'élèves souhaiteraient modifier les horaires des écoles de Pont D' Ain afin d'allonger la pause méridienne dans l'intérêt des enfants (temps de repas plus long à la maison et à la cantine et temps de défoulement possible avant la cantine).

Une réunion avec la mairie et les écoles pour discuter et proposer des horaires est à fixer. Une consultation des parents aura lieu ensuite. La décision finale des horaires revient à la commune.

- ✓ La semaine à 4 jours relève d'une dérogation aux rythmes scolaires. Le renouvellement ou non de cette dérogation est à voter.

✓ Le protocole sanitaire :

Le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'enceinte de l'école. Pour des raisons de distanciation physique nécessaire et obligatoire, les parents amènent et viennent chercher leurs enfants aux portes extérieures des classes. Attention, les parents doivent accompagner leur enfant à la porte de la classe et le confier à l'enseignant et non rester au portail et envoyer leur enfant seul à travers la cour pour faciliter la communication avec l'enseignant et pour des raisons de sécurité.

Le policier municipal peut intervenir pour faire respecter les règles (port du masque par exemple).

Le lavage des mains très régulier des enfants et des personnels est assuré ainsi que la désinfection quotidienne des locaux. Les 2 Atsem sont dans le couloir et aux toilettes, les 2 enseignantes chacune dans leur classe, il n'y a donc personne au portail le matin (plan vigipirate) à 8h30. Par contre, une personne est présente au portail pour les autres entrées et sorties.

Le port du masque est également obligatoire pour tous les personnels, sauf en récréation.

Le département de l'Ain fait désormais partie de la liste des nouveaux départements concernés par le passage au niveau 2 du protocole sanitaire. Le passage au niveau 2 implique la limitation du brassage entre groupe d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux).

✓ Achats et travaux d'équipement

Réalisés :

Les plafonds ont été repeints ainsi que une partie des toilettes enfants.

Un meuble de rangement pour les ateliers autonomes a été commandé et est en attente de réception puis de montage. Le meuble a été expédié.

Une serrure a été posée sur la porte du bureau de direction.

La directrice remercie les élus pour leur intervention rapide quand un problème est signalé dans l'école.

A réaliser :

Un cahier de travaux a été mis en place. Si urgence : appeler directement la personne responsable.

Le portail et les crayons doivent être repeints.

La serrure de la classe de Mme DEVIMEUX est à changer.

La peinture des grilles le long de la rampe d'accès serait à refaire (traces de rouille) ainsi que les rampes de la classe de Mme GAZEL et de la salle de motricité.

Mme DEVIMEUX demande s'il est possible que les sous-bassements extérieurs de la salle de motricité et des portes extérieures des 2 classes soient repeints en blanc afin de poursuivre le travail plastique commencé . M. le Maire donne son accord.

La lasure du préau est à rénover. Dans ce cadre-là, est-il envisageable de poncer le bas des poteaux et de les laisser à nu afin qu'ils soient décorés par les élèves ? L'édile et sa 1ère adjointe vont faire le nécessaire auprès des agents communaux

Achats demandés :

Les enseignantes souhaiteraient poursuivre les arts visuels dans la cour de l'école. Des peinture spécifiques et le matériel associé seraient à acheter.Elles travaillent avec le conseiller pédagogique départemental. Des devis devront être fournis avant la fin du mois à Mme GARNIER, la 1ère adjointe pour inscrire cette dépense au budget 2022 de la commune.

Les enseignants travaillent de plus en plus avec des vidéoprojecteurs en classe. Un ordinateur portable par classe permettrait aux enseignants de les utiliser plus facilement. M. MAILLIER, élu de la commune, viendra préciser les caractéristiques de ces ordinateurs pour répondre au mieux aux besoins des enseignants.

✓ Les finances de l'école

La mairie octroie chaque année un budget par élève (55 euros) pour l'achat des fournitures scolaires, et verse également une subvention (160 euros par classe) permettant de financer tout ou partie du transport lors de sorties scolaires. Une demande de renouvellement de versement de cette subvention pour l'année prochaine est donc formulée.

La coopérative scolaire de l'école est gérée via l'OCCE (Office Central de la Coopération à L'Ecole). Il s'agit d'une association qui permet d'avoir et de gérer de l'argent à l'école mais qui peut également proposer le prêt de maquettes pédagogiques en fonction des projets de l'école. Cette année, c'est Mme DEVIMEUX et Mme GAZEL qui en sont les mandataires. Avec ce budget, les livres des anniversaires sont achetés et offerts aux élèves, ainsi que du petit matériel pour des projets spécifiques.

Le sou des écoles finance également les projets pédagogiques des enseignants en allouant une somme d'argent par élève et par année scolaire. Cette somme sera de 40€ pour l'année 2021/2022 et 200€ par classe pour des achats divers.

Nous remercions nos différents partenaires (commune, sou des écoles) pour leur aide financière qui permet d'enrichir les apprentissages des élèves de l'école.

✓ Le projet d'école

Ce projet devrait être réécrit bientôt.

Il est établi pour 3 ans (2016/2019) et comporte 3 axes, avec chacun des objectifs et des actions :

- Axe 1 : Connaître, comprendre et utiliser les langages

● Axe 2 : Construire la continuité pédagogique et éducative du parcours de chaque élève

- Apprendre ensemble et vivre ensemble ☞ action bien ensemble à l'école

Des règles de vie ont été élaborées afin qu'elles soient respectées au cours des différents temps d'occupation (temps scolaire et périscolaire).

● Axe 3 : Développer la complémentarité avec les partenaires de l'école

- Améliorer la communication avec les familles en utilisant différents vecteurs
- Donner à voir régulièrement son travail ☞ action regarde ce que je sais faire

Cette action sera menée via l'exposition et le spectacle de fin d'année, si le contexte sanitaire le permet.

Une fresque a été peinte collectivement par tous les enfants sur la façade de l'école.

Les enfants iront au cinéma à Meximieux et participeront après la séance à un atelier cinéma quand cela sera possible. Cela constituera le spectacle de Noël.

Le Père Noël viendra le dernier vendredi avant les vacances.

5. Questions diverses

Aucune

Prochain conseil d'école : le 01/03/2021 à 17h30

La présidente du Conseil d'école,

Mme Sylvie DEVIMEUX



La secrétaire de séance,

Mme GAZEL

